



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 05 avril 2023

Date de la convocation :
29 mars 2023

Membres	19
Présents	14
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16

L'an deux mil vingt-trois, **le cinq avril** à **vingt** heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Adjointes,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Guillaume DELANOUE, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE.

Membres excusés : Madame Brigitte DELANOUE, Madame Françoise ROUX, Monsieur Philippe CECCONI

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER, Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-03-014

4.1.8 – Personnel titulaire – autres actes

CCCVL - Mise à disposition d'un adjoint technique

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sollicite la mise à disposition d'un adjoint technique à raison de 35 h par semaine pour assurer la gestion du camping de Chouzé-sur-Loire. L'intéressé a fait part de son accord.

Cette mise à disposition se déroulera durant la période comprise entre mi-juin et mi-septembre, pour une période renouvelable annuellement n'excédant pas 3 ans.

La Communauté de communes se chargera du recrutement et de la gestion de son remplacement durant les congés de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Considère** que cette mise à disposition est réalisable au niveau du fonctionnement des services de la Commune,
- **Approuve** le principe de mise à disposition auprès de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, de l'adjoint technique à raison de 35h par semaine, pour assurer la gestion du camping de Chouzé-sur-Loire, pour la période comprise entre mi-juin et mi-septembre, pour une période renouvelable annuellement n'excédant pas 3 ans.

Transmis en Préfecture le	06/04/2023
Reçu en Préfecture le	06/04/2023
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20230405-2023-03-014-DE	
Publication électronique le	06/04/2023

- **Précise** que cette mise à disposition s'effectuera avec compensation financière,
- **Autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition.

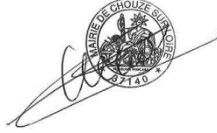
Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT



Publication électronique le 06 avril 2023

